

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 20/06/2018

Nb de membres en exercice : 14

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Joël PLUMÉ, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Nicole JEUDI, Valérie COMPAIN, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Nathalie LEFEBVRE

Absents : Margot CHALOUAS, Sonia GAUBUSSEAU

Excusés : Laure DESTOUCHES, (pouvoir à Valérie COMPAIN), Michel HALOPÉ (pouvoir à Alain ANCEAU), Éric MAKAGON (pouvoir à Sonia GAUBUSSEAU)

Secrétaire de séance : Nathalie LEFEBVRE

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Le point supplémentaire suivant est accepté à l'unanimité : Modification de la liste des adhérents du SIEIL

♦ AFFAIRES COMMUNALES

- *Bibliothèque : renouvellement du portail Nom@de*

Le conseil départemental propose un partenariat pour le portail commun de ressources numériques en Indre-et-Loire proposant des livres, films et autoformation en ligne. La bibliothèque de St Roch souhaite proposer ces offres à son public. Ce partenariat donne lieu à une convention. Le service mis en place implique une participation annuelle de la commune de 141,57€.

Après avoir entendu le rapport de M le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer la convention de partenariat pour le portail numérique au sein du réseau des bibliothèques du département.

- *Demande de subvention pour le championnat de voile*

L'association sportive du collège Jean Roux nous sollicite à nouveau cette année pour une subvention exceptionnelle suite aux excellents résultats des élèves de la section voile qui se sont qualifiés pour le championnat de France de Voile. 3 enfants sont de St Roch. Une partie des coûts reste à financer. M le Maire propose de participer pour une somme globale de 200 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer la somme totale de 200€ à l'association sportive du collège Jean Roux.

- *Demande de fonds de concours à CCGR*

○ Approbation du règlement :

M le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes de Gâtines et Choisilles – Pays de Racan peut attribuer des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. M le Maire fait lecture du règlement portant attribution d'un fonds de concours élaboré par la communauté de communes de Gâtines et Choisilles – Pays de Racan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement tel que présenté et annexé.

○ Demande de fonds de concours :

M le Maire propose de présenter au conseil communautaire le projet de l'ombrière du parking relais et co-voiturage pour une demande de fonds de concours. Il rappelle l'intérêt d'un relais de transport structurant entre les communes du Nord-ouest et la métropole permettant également la fourniture de courant, incluant une borne pour voiture électrique.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16V,

Vu la délibération du conseil municipal n°33/18, en date du 28 juin 2018, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Gâtines – Pays de Racan et notamment ses dispositions incluant la commune de Saint Roch, comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la communauté compétente en matière de financement pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant que la commune de Saint Roch, souhaite concrétiser le projet de l'ombrière du parking relais et co-voiturage, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Gâtines – Pays de Racan,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Gâtines – Pays de Racan en vue de participer au financement du projet de l'ombrière du parking relais et co-voiturage, à hauteur de 35000€,

- autorise M le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES SCOLAIRES

- Cantine : tarifs et règlement

○ Règlement

M le Maire présente le nouveau règlement de la cantine. Le règlement intérieur expose aux familles les règles de fonctionnement et d'organisation du service, les modalités de règlement des factures, ainsi que les règles de comportement à respecter par l'enfant. Il sera joint au dossier d'inscription scolaire et périscolaire. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver tel que présenté le règlement intérieur.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver tel que présenté et annexé le règlement intérieur de la cantine scolaire.

○ Tarifs

M le Maire présente au conseil les divers tarifs du service de restauration scolaire pour la nouvelle année scolaire 2018-2019. Ceux-ci sont identiques à l'année précédente. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver tel que présenté les documents d'inscription indiquant les nouveaux tarifs.

Après délibération, le conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver tel que présentés et annexés les nouveaux tarifs pour la période scolaire 2018-2019.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

- Modification de la liste des adhérents du SIEIL

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 27 mars 2018 des modifications de ses statuts qui portent sur l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre au SIEIL. En application des articles L.5211-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adhésion de ce nouveau membre au SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,
Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 27 mars 2018,

Approuve l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre au SIEIL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Prochaine séance du Conseil Municipal le 06 septembre 2018 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux